

Thiovit®

Fongicide, Acaricide



Fongicide biologique en granulés à délayer; traitements préventifs par pulvérisation contre les maladies fongiques et les acariens dans de nombreuses cultures.

- › Pour les légumes, la vigne et les fruits
- › Également contre la maladie criblée des lauriers cerise
- › Action 2 en 1 contre les maladies fongiques et les acariens
- › Protection préventive

Thym, Tomate cerise, Tomates, Tomates rondes en vrac, Tomates à grappes, Tulipe, Vignes, Viticulture, Épicéa commun



Domaines d'application

Ail des ours, Aneth, Arbres de Noël, Arbres et arbustes (hors forêt), Armoise commune, Azalée, Basilic, Bourrache, Buis, Bégonia, Carvi, Cerfeuil, Cerisier, Cerisier acide, Cerisier doux, Chardon bleu, Chrysanthème, Ciboulette, Coing, Concombre de serre, Concombre nostrano, Concombres, Conifères, Cornichons, Cornouiller mâle, Courge d'ornement, Courges (écorce non comestible), Courges oléagineuses, Courges à peau comestible, Courgette, Cucurbitacées (concombre, courge, melon ...), Cultures florales et plantes vertes, Cyclamen, Espèces de Rubus (ronce, framboise), Estragon, Fines herbes, Fraisiers, Fraisiers, Fraisiers, Framboisiers, Fruits à pépins, Genévrier, Gerbera, Glaïeul, Géranium, Iris, Jacinthes, Laurier-cerise, Liliacées (plantes ornementales), Livèche, Marjolaine, Marronnier d'Inde, Melons, Mélisse, Mûriers, Néflier, Oeillet, Origan, Pastèque, Persil, Pinacées (Pinaceae), Poirier/nashi, Pomme, Primevères, Prune/pruneau, Pâtisson, Pêches/nectarines, Rhododendron, Romarin, Rondini, Rosiers, Sapin bleu, Sapin de Nordmann, Sarriette, Saugue, Spécialités de tomates, Thuyas/juniperus,

Thiovit®

Fongicide, Acaricide



Application

Traitement par pulvérisation. Mouiller soigneusement et entièrement les plantes. Répéter le traitement à intervalles de 10–14 jours. Dosage plus élevé en cas de forte attaque.

Baies

Mûres: 2 % (20 g/l d'eau par 10 m²) contre l'ériophyides gallicoles des ronces en pulvérisation au débourrement (au moment du gonflement des bourgeons), deuxième traitement en cas de forte attaque à 1 % (10 g/l d'eau) quand les nouvelles pousses mesurent env. 10–15 cm. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade „début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes“; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1 l/10 m².

Fraisiers: 0,2–0,4 % (20–40 g/10 l d'eau pour 100 m²) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade „pleine floraison“ et „début de la coloration rouge des fruits“, 4 plants/m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1 l/10 m². Pas de traitement pendant la floraison et jusqu'à fin de la récolte.

Framboise: 1 % (10 g/l d'eau pour 10 m²) contre les ériophyides gallicoles au débourrement. Ou après la récolte (= BBCH 91) en automne. Dans chaque cas 1 traitement par parcelle au maximum. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade „début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes“; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Arboriculture

Fruits à pépins: 0,75 % (75 g/10 l d'eau) au débourrement, 0,5–0,75 % (50–75 g/10 l d'eau) avant la floraison et 0,3–0,5 % (30–50 g/10 l d'eau) après la floraison contre l'oïdium, efficacité partielle contre la tavelure avec effets secondaires sur les ériophyides libres. 10 l de bouillie de référence à un volume de la haie foliaire d'env. 63 m³. Traitements post-floraux uniquement sur les variétés supportant le soufre. Ne pas traiter les variétés sensibles au soufre comme Cox Orange, Braeburn, Spartan et Summerred.

Prunier (pruneau/prune): 0,3–0,5 % (48–80 g/100 m²) dès le débourrement contre le rouille du prunier. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 1 m³/m². Dosage plus élevé en cas de forte attaque. 5 traitements par parcelle et par année au maximum.

Cerisier, pêcher, nectarine, prunier (pruneau/prune): 0,75 % (75 g/10 l à un volume de haie foliaire de 63 m³) avant floraison et 0,3–0,5 % (30–50 g/10 l à un volume de haie foliaire de env. 63 m³) après floraison contre la maladie criblée avec effets secondaires sur les ériophyides libres. Ne pas traiter les abricots.

Pêches/Nectarines: 0,3–0,5 % (30–50 g/10 l d'eau à un volume de haie foliaire de env. 63 m³) contre l'oïdium et la tavelure noire du pêcher, après la floraison. Délai d'attente: 3 semaines.

Viticulture

Vigne: 2 % (20 g/l d'eau par 12,5 m²) en pulvérisation au stade la plupart des feuilles sont étalées à gonflement des bourgeons des inflorescences

(= BBCH 15–51 = F), contre l'acariose de la vigne et l'ériose, 0,1–0,4 % (10–40 g/10 l d'eau à un volume de la haie foliaire de env. 2,8 m³) contre l'oïdium, traitement jusqu'à la mi-août. Le dosage mentionné se réfère au stade post floraison (= BBCH 71–81 = J–M) avec une quantité de bouillie de référence de 1,6 l/10 m² (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4,5 m³/10 m². Délai d'attente 3 semaines.

Légumes

Fines herbes: 20 g/10 l d'eau contre l'oïdium. 3 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Cucurbitacées, tomates: 0,1–0,2 % (10–20 g/10 l d'eau) contre l'oïdium. Délai d'attente: 3 jours.

Plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier: 0,1–0,2 % (10–20 g/10 l d'eau) contre l'oïdium des plantes ornementales et la maladie criblée sur le laurier-cerise.

Période d'application

février – septembre

Effet

Thiovit est un fongicide biologique à base de soufre. Le soufre agit d'une part préventivement contre les maladies fongiques et d'autre part il inhibe la formation des corps des champignons. Le soufre est également un élément nutritif indispensable servant à la formation de protéines, enzymes, vitamines et régulateurs de croissance vitaux pour la plante. Le soufre contribue à la synthèse de la chlorophylle, il donne des plantes robustes et de plus beaux fruits.

Thiovit est autorisé en agriculture biologique selon la liste des intrants FiBL.

A noter

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle. Ne pas pulvériser contre les façades des maisons (risque de taches). Ne pas traiter les plantes manquant d'eau. Ne pas traiter par température élevée (sur 25 °C) ou en cas de sécheresse prolongée ni en cas de croissance supérieure à la moyenne. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Non miscible avec SanoPlant Huile d'hiver.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Mettre les récipients vidés et nettoyés à la déchetterie. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de ventes de ces produits. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Thiovit®

Fongicide, Acaricide



Contenu

80 % de soufre

Numéro d'agrément

W-7367

Dimensions des emballages



Füllmenge:

140 g (7 sachets de 20 g); permettant d'obtenir 7–70 l de
bouillie

Artikel-Nummer:

208141

EAN:

7640185981416

Thiovit®

Fongicide, Acaricide



Agit sur les dommages suivants

Erinose de la vigne



Excoriose de la vigne



Maladie criblée



Oïdium



Phytoptes de l'acarose de la vigne



Phytoptes du poirier



Rouille



Tavelure



Tavelure noire du pêcher

